

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 17 juin 2025

L'an 2025 et le dix-sept juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Lubin-des-Joncherets, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de conseil, sous la présidence de Pascal ARTECHEA, Maire.

Présents :			
Pascal ARTECHEA	Jocelyne JOUCQUE	Hélène CHABOCHE	Hervé VILLATTE
Bruno FARINA	Françoise LEMAÎTRE	Bruno BELHOMME	Sébastien JACOB
Cécile RENOULT	Sébastien CÔME	Pascale FINK	Philippe GANDON
Frédéric GODEFROY	Kamel MIKKICHE	Charlène SAUVÉ	Anne-Marie BERTRAND
Lesquels forment la majorité des membres en exercices et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;			
Absent(s) ayant donné procuration :			
Jean Luc VASSARD Au profit de Françoise LEMAÎTRE	Stéphanie PATRIX PICARD Au profit de Pascal ARTECHEA		
Absent(s) Excusé(s) :			
	Auréliе ALVES DE MAGALHAES Dominique CHAMBONNIERE Marie-Thérèse LABOUESSE Jean Pierre LEROY Myriam NOUNI Anthony ORLANDI Gérard SOURISSEAU	Absent(s) :	

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20H00.

- ➔ Monsieur le Maire sollicite un candidat pour assurer le secrétariat de séance.
- ➔ Madame Charlène Sauv   est candidate

Monsieur le Maire propose au vote la candidature de Madame Charl  ne Sauv  .

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	18	Abstention(s)	
Votant(s)	16	Vote(s) Contre		Exprim��(s)	18

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

- Suppression de la num  rotation de la c  te de la R  publique
- Ajout d'une demande de subvention pour la nouvelle association de l'  cole du Bourg

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	18	Abstention(s)	
Votant(s)	16	Vote(s) Contre		Exprimé(s)	18

Lecture et approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal du 1^{er} avril 2025 a été envoyé aux membres du Conseil municipal par mail. Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations.

Les conseillers n'en ont aucune.

Monsieur le Maire a écouté l'enregistrement et souhaite revenir sur les demandes de modifications formulées par Monsieur Kamel Mikkiche **sur le procès-verbal du 5 février dernier** :

- Concernant le portique mobile, il est accepté d'ajouter la remarque de Monsieur Kamel Mikkiche « il faut parler en kilomètres et pas en temps ».
- Monsieur Philippe Gandon a parlé des personnes qui étaient plus satisfaites que mécontentes.
- Concernant la rue du Canal et les histoires de stationnement et l'éventualité d'un sondage fait au sujet du passage sur le pont de la Paquetterie, il est accepté d'ajouter la remarque de Monsieur Kamel Mikkiche qu'un sondage soit fait auprès des habitants du quartier voisin qui utilisent le passage et que beaucoup de personnes autour de la table (du conseil) ne l'utilisent pas.

Monsieur le Maire précise que ces observations seront portées sur le procès-verbal.

Monsieur Kamel Mikkiche remarque qu'il avait fait la demande de modifications suffisamment tôt et que l'idéal aurait été que cela soit corrigé tout de suite dans le compte-rendu comme ça l'approbation pouvait se faire directement à la séance de conseil suivante.

Monsieur le Maire répond que les modifications du procès-verbal sont soumises au vote des conseillers et que cela nécessitait l'écoute de l'enregistrement à nouveau.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal.

➔ Après en avoir délibéré par ;

Inscrit(s)	26	Vote(s) Pour	18	Abstention(s)	
Votant(s)	16	Vote(s) Contre	0	Exprimé(s)	18

Le Conseil municipal :

➔ **Approuve**, le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025.

Présentation et approbation de la convention Bourg-Centre

Monsieur le Maire rappelle que la convention Bourg-Centre a été annexée à la convocation du Conseil municipal. Il propose de faire un tour de table afin que les conseillers puissent exprimer leurs remarques.

Monsieur Bruno Belhomme souhaite rester dans le politiquement correct et ne pas faire de commentaires. Tout a été dit lors de la dernière réunion durant laquelle les gens sont arrivés un peu les mains dans les poches, heureusement que Monsieur le Maire avait travaillé le sujet et l'a présenté. C'est ce qui apparait dans cette convention. Qu'est-ce qui a été présenté : des chiffres approximatifs, des subventions qui seront peut-être données... On voit bien qu'on est en période électorale et qu'il faut signer un document.

Monsieur Kamel Mikkiche a regardé rapidement et a constaté qu'il y a 2 ou 3 sujets sur lesquels il y a eu quelques changements par rapport à ce qui avait été proposé au départ, en l'occurrence la route de l'Ermitage. A la base ce qui avait été mis sur les fiches était le souhait que la rue qui va en direction de Leclerc soit à sens unique et de mettre tout ce qui était passage piéton et cycliste de l'autre côté de la berge. Or, dans le document, il semblerait qu'il est question de refaire le pont pour que les voitures puissent faire le tour.

Monsieur le Maire répond que rien n'est figé. Il rejoint l'avis de Monsieur Bruno Belhomme. Aujourd'hui, ce qui a été fait et présenté sont des projets qui seront à affiner par la suite, dans le sens où les enveloppes financières et les chiffres qui ont été donnés ont été grossis volontairement en raison de la période pré-électorale. Il faut rester prudent sur ce qu'on voulait faire et avoir conscience des difficultés de financement que peuvent rencontrer certains financeurs. Le plus gros financeur de toute l'affaire c'est le Département et il joue son rôle. La Région est totalement absente et l'Etat, en revanche, reste engagé sur ses chiffres de départ.

Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement il a regretté d'avoir eu l'impression que les chiffres qui étaient donnés lors de cette présentation ne soient que des chiffres. Les arrêtés de subventions ne sont pas tombés ni signés, ça ne reste que des chiffres. C'est pour cela qu'il faut rester très prudent et, comme cela a été dit en municipalité, on ne peut pas engager de travaux tant que la commune n'a pas ces arrêtés. Sauf si l'on obtient une dérogation mais il faudra tout de même rester prudent.

Les autres conseillers n'ont pas de remarques particulières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention Bourg-Centre.

18	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Présentation et approbation de la charte d'engagement départemental des friches

Monsieur le Maire explique que cette charte est comme un copil qui a été créé par le Département pour faire l'inventaire de toutes les friches industrielles ou d'habitats dans le département. Toutes les communes transmettront sur un logiciel le résultat de leur inventaire afin que le Département sache exactement ce qui est aujourd'hui disponible avec un certain degré de discrétion entre les communes. Cela permettra également de faire une rétrospective de tous les terrains qui sont constructibles, inconstructibles, naturels, etc...

C'est utile car, en regardant de plus près les terrains potentiellement constructibles, cela pourrait permettre (comme on l'a fait dans la zone industrielle) à certaines sociétés de s'agrandir ; il y a également des maisons qui sont actuellement à l'abandon. On découvre ainsi qu'il y a beaucoup d'espaces qui pourraient être revitalisés et remis en valeur.

Dans cette charte, il est nommé un référent qui ne peut pas être un élu par principe. Monsieur Stéphane Lantz est tout indiqué pour assurer ce rôle ayant la main sur l'urbanisme et connaissant bien Saint-Lubin et ses environs. Cela permettra également d'avoir une présence assurée à cette assemblée.

Cette charte n'est pas inutile. Monsieur le Maire a assisté à la première réunion de création de cette structure et la volonté de faire un inventaire par le département principalement est réel. Le département d'Eure-et-Loir est très actif comparé à l'inertie des autres départements constatés par les Maires. Le préfet bouge beaucoup et est très énergique dans beaucoup de domaines. Il a tenu à s'occuper des terrains disponibles dans le but de pouvoir développer les communes

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions particulières ?

Madame Françoise Lemaître demande si la charge de travail supplémentaire pour Monsieur Lantz sera importante.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'être présent à deux réunions par an en visio. Il y a la présentation de l'inventaire dans un premier temps et ensuite la saisie par les services de l'urbanisme. La commune a fait le bon choix de conserver l'instruction des dossiers d'urbanisme par les services administratifs. Cela permet d'avoir une réactivité plus importante.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la charge d'engagement départemental des friches.

18	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Demande de subvention pour le Fonds Départemental d'aide aux Jeunes

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la commune reçoit une demande d'appel de fonds de la part du Département pour le Fonds d'aide aux Jeunes. Cela dépend du nombre d'habitants et correspondrait pour la commune à la somme de 800€. Cela permet aux jeunes en difficulté de logement de faire des avances de loyers et des engagements.

Bien que cette cotisation ne soit pas obligatoire, elle a déjà été prévue au budget, le versement de ce fonds étant régulier. Cela permet aux jeunes de Saint-Lubin d'en bénéficier.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une subvention de 800€ au Fonds départemental d'aide aux Jeunes.

18	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Affectation de numérotation

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un propriété rue Bonneville à la Poterie. Il y a actuellement 2 maisons en construction sur des terrains en dents creuses qui appartenaient avant à un agriculteur Monsieur Vandewalle (orthographe à vérifier). Afin qu'elles puissent être connectées aux différents services (notamment internet et la fibre optique), il convient de leur attribuer un numéro. La première ayant été numérotée 8 B, Monsieur le Maire propose de numéroter la seconde 8 C route de Bonneville.

Monsieur le Maire ajoute que le conseil sera amené à donner une autre numérotation sur la parcelle 305.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le numéro 8 C Rue Bonneville.

18	Voix POUR	0	Voix CONTRE	0	Abstention(s)	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------	---	------

Demande de subvention association des parents d'élèves de l'école du Bourg

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sébastien Jacob.

Monsieur Sébastien Jacob explique que l'école du Bourg était la seule école communale non pourvue d'une association de parents d'élèves. C'est désormais chose faite grâce aux parents des anciens élèves de l'école maternelle du Clos. Afin de permettre à cette nouvelle association de se lancer et d'amorcer la prochaine rentrée, il est proposé de leur attribuer une subvention de 200 ou 300€ à l'instar de ce qui a été fait pour l'école du Clos lors de la création de leur association.

Monsieur le Maire précise que les enseignants de l'école du Bourg ont toujours été très actifs pour financer autant que possible et par leurs propres moyens leurs sorties scolaires. Ils sont assez motivés là-dessus et ont une bonne cohésion.

Monsieur Sébastien Jacob ajoute que malgré le départ de la directrice, ces actions seront maintenues et que l'association les soulagera grâce à leurs manifestations.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune a prouvé à plusieurs reprises l'aide apportée aux écoles lors de l'organisation des manifestations et le soutien financier en cas de besoin. Cette association aura la possibilité de faire des demandes de subventions complémentaires pour financer des actions en particulier. Il demande s'il y a des questions.

Monsieur Kamel Mikkiche aurait souhaité que le montant de la subvention soit porté à 500€, une subvention de 250€ ayant été votée lors d'un précédent conseil au profit des animaux.

Monsieur Sébastien Côme signale que chaque association de parents d'élèves démarre avec une subvention communale de 300€. Ils feront une demande de subvention exceptionnelle s'ils ont besoin.

Monsieur Kamel Mikkiche répond qu'une subvention exceptionnelle d'un important montant a été votée pour le judo à cause de la gestion de leurs finances.

Monsieur le Maire admet qu'il peut en effet y avoir des disparités dans les subventions quand une association est créée ou rencontre une difficulté. Il n'y a pas de montant « normal », quel que soit l'école ou l'organisme. Dans l'histoire de Saint-Lubin, il y a eu des clubs qui ont rencontré des difficultés plus importantes et qui ont été aidés par la commune. Les associations ont toujours été soutenues.

Monsieur Kamel Mikkiche ajoute que 200€ supplémentaires n'auraient pas été pénalisant pour la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il compte sur le dynamisme de Monsieur Kamel Mikkiche pour aider l'association des parents d'élèves.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 300€ pour l'association des parents d'élèves de l'école du Bourg.

17	Voix POUR	0	Voix CONTRE	1	Abstention(s) Kamel Mikkiche	0	NPPV
----	-----------	---	-------------	---	---------------------------------	---	------

QUESTIONS DIVERSES

Madame Jocelyne Jouce rappelle que la commémoration du 21 août a été évoquée lors d'un précédent conseil. Il avait été convenu la lecture d'un passage du livre de Monsieur Bonnatti. Le texte a été envoyé à Mesdames Cécile Renoult et Aurélie Alves de Magalhaes afin qu'un de leurs enfants le lise lors de la commémoration.

Madame Hélène Chaboche fait appel aux bénévoles pour les festivités du 13 juillet.

Monsieur Sébastien Jacob informe que les conseils d'école de fin d'année se terminent.

Des portes ouvertes des écoles du Clos et de la Garenne sont programmées afin d'accueillir les futurs élèves de petite section.

La kermesse de l'école du Clos aura lieu samedi 21 juin.

La remise des kits de fin d'année aux 6^{èmes} aura lieu le 26 juin à 14h30.

La distribution des gouters de fin d'année sera organisée le 3 juillet.

Monsieur Kamel Mikkiche souhaite évoquer le sujet de la tempête du 13 juin dernier. Celle-ci a vraiment été violente et il possède quelques photos en témoignant.

Il y a également eu un important dépôt de déchets à la Chapelle de l'Ermitage.

Par ailleurs, un arbre s'est effondré de l'autre côté de la rivière, heureusement qu'il n'est pas tombé du côté des maisons.

Il faudrait vraiment élaguer ce coin-là car cela devient dangereux.

Monsieur le Maire répond que bien que la commune s'en sorte bien par rapport à d'autres communes, il y a énormément de travail en termes d'espaces verts.

En ce qui concerne la tempête du 13 juin, il y a eu des rafales allant jusqu'à 125 km/h.

Monsieur Bruno Belhomme évoque l'incendie des trois maisons qui s'est produit dans le centre bourg il y a quelques semaines. Il a été surpris d'apprendre que l'intervention des pompiers avait été difficile car ils cherchaient partout les bouches incendie. Ils ont demandé à certains riverains de leur passer leurs tuyaux d'arrosage. N'existe-t-il pas un plan des bouches incendie qui pourrait leur être transmis ?

Monsieur le Maire répond qu'il était présent sur place dès le début de cet incendie. Il a été appelé alors que les flammes ne sortaient pas encore du toit. Des personnes ont sorti des tuyaux d'arrosage de leur propre initiative et non pas à la demande des pompiers.

En revanche, il est vrai que les pompiers sont arrivés, ont installé leurs pompes et ont cherché les bornes incendie qui ne sont pas disséminées très judicieusement un peu partout dans St Lubin. Ce genre d'évènement n'est pas forcément prévisible et c'est anormal. Ce n'est pas de la faute des pompiers mais plus de la structure.

Il y a un gros plan de maison avec des toitures qui sont jointives et lorsque l'une d'elle prend feu, c'est une catastrophe totale. Les poutres sont enchevêtrées avec des isolants qui ne sont pas forcément traités anti-feu, l'incendie prend comme une allumette. C'est ce qui s'est passé et c'est impressionnant de voir autant de pompiers et de maisons qui brûlent. Malheureusement, quelques temps après, un autre cas s'est déclaré Impasse de la Peluche. Lorsqu'une maison brûle, on a l'impression que les pompiers tardent à arriver mais une minute passe très rapidement.

L'évènement a été compliqué. La personne a l'origine du feu, involontaire mais pris de panique, a perdu un peu de temps et ce temps précieux a coûté cher à ses voisins.

Il faut tirer quelques leçons de cet incident et trouver des solutions pour l'avenir.

Ainsi, deux jours après l'incendie, il a été commandé auprès de la SAE Paquetterie l'installation d'une bouche incendie devant le notaire. De plus, la canalisation de la borne incendie à côté de l'école va être changée de 80 à 100 ou 120 de diamètre afin de permettre un meilleur débit.

Une autre réflexion liée aux problèmes de sécurité a été soulevée. Il s'agit des petits porches qui relient les bâtiments les uns aux autres au niveau des immeubles. Il a été décidé qu'ils allaient être démontés afin de faciliter l'accès et le passage des véhicules de pompiers.

C'est face à ce genre de situation que l'on s'aperçoit que l'approche de la lutte incendie n'est pas forcément cohérente. A l'arrivée des pompiers, bien que mieux équipés qu'avant avec leurs lances et les bornes, le feu a eu du mal à être éteint à cause du manque de débit. C'est assez curieux qu'il n'y ait pas une réserve d'eau dans le centre bourg.

Monsieur Sébastien Jacob précise qu'à chaque début d'incendie, les pompiers ont les parcelles avec l'emplacement précis de tous les hydrants. Dans ce cas-là, des équipes peuvent venir en renfort sans avoir un responsable qui connaît et utilise ce matériel.

Ce jour-là, l'équipe de pompiers qui est intervenu était de Brezolles et ils se sont retrouvés à chercher les bornes car à St Rémy il n'y avait pas d'adjudant présent qui connaissait ce matériel et aurait pu les aiguiller.

Ils se sont branchés sur la borne incendie de l'école qui n'avait malheureusement pas la capacité de débit suffisante puis sont allés ensuite se brancher sur une borne du centre bourg. Côté Nonancourt, ils se sont branchés sur la borne de Leclerc.

En faisant le point, sur une zone avec autant d'habitations, règlementairement parlant c'est bon parce que la jonction entre les différentes arrivées d'eau est possible. En revanche, avec des maisons qui sont reliées les unes aux autres, la pose d'une nouvelle bouche incendie devant le notaire est un plus et ce cas de figure a permis de l'identifier.

Monsieur le Maire souligne la présence de deux jeunes filles, étrangère à l'équipe des pompiers, qui se sont précipitées pour les aider. Parmi elle, une jeune fille, jeune sapeur-pompier de Chartres et une lubinoise qui se sont portées volontaires pour porter et replier les tuyaux et faire la circulation. Cette action civique a été rassurante et plaisante compte tenu du monde qui regardait en se croisant les bras et en pestant après les pompiers et d'autres automobilistes qui voulaient forcer la circulation.

Monsieur Bruno Belhomme demande s'il n'est pas possible que les pompiers pompent l'eau dans l'Avre ou le Canal de la Flotte par exemple ?

Monsieur Sébastien Jacob répond que c'est tout à fait possible. Lorsqu'il n'est pas possible de se brancher aux bornes, il y a deux solutions : ou l'intervention d'une citerne grande capacité ou l'aspiration dans la rivière. C'est la question du temps qui est prioritaire et en général il est plus rapide de se brancher.

Monsieur Kamel Mikkiche demande s'il est possible de prévenir les institutions (sapeurs-pompiers, ambulances, etc...) des changements d'accessibilité des routes ? S'agissant du deuxième incendie situé Impasse de la Peluche, certains pompiers auraient perdu du temps en voulant passer par une rue qui était bouchée.

Monsieur le Maire répond que tous les services de secours sont avertis des modifications de circulation grâce aux arrêtés qui leur sont transmis. Le cheminement des pompiers est bien établi en fonction des destinations et quand ils partent de la caserne, ils connaissent parfaitement la route qu'ils doivent emprunter. Par ailleurs, ils disposent des indications des routes barrées et plus particulièrement les passages par rapport au poids des camions.

Monsieur Sébastien Jacob ajoute que tel que ça s'est produit, l'équipe de Nonancourt est arrivée de son côté et s'est arrêté là où il fallait et l'équipe de Saint-Rémy est arrivée de l'autre côté. Aucun problème n'a été relevé au niveau des placements.

Monsieur le Maire a constaté également lors de cet incendie les incivilités des automobilistes qui passaient à toute vitesse sur les tuyaux, obligeant les services de gendarmerie à bloquer le passage avec leur véhicule afin de garantir la sécurité des intervenants.

Monsieur Sébastien Côme demande si une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été effectuée suite aux dégâts dus à la tempête du 13 juin.

Monsieur le Maire répond que la catastrophe naturelle ne s'applique pas lors des orages et de la grêle. Ce sont les assurances qui prennent en charge les dégâts. Lorsqu'il y a des coulées de boue par exemple, la commune recense les dégâts et les transmet à la Préfecture qui monte ensuite un dossier de catastrophe naturelle.

Monsieur Kamel Mikkiche dit que le centre était complètement inondé malgré le nettoyage effectué peu de temps avant par les agents communaux.

Monsieur le Maire précise qu'en effet, il est tombé 40 mm en 30 minutes.

Monsieur Philippe Gandon souhaite attirer l'attention sur l'état du monument américain dressé à la mémoire des militaires. Il est temps de faire un entretien car il est couvert de lierre et on ne voit plus les pierres. Cela peut-il être fait avant la cérémonie commémorative du 21 août ?

Monsieur Bruno Farina rappelle qu'habituellement une réunion des associations est organisée en juin pour préparer la rentrée et réserver les créneaux des salles. Suite à un problème de date cette année, celle-ci est reportée au mois de septembre. Les associations sont prévenues. Par ailleurs, il y a plusieurs assemblées générales en ce moment.

Monsieur le Maire souhaite que les subventions soient absolument calculées et votées avant les congés d'été. Il ne faut pas qu'elles soient versées aux associations à Noël.

Concernant les dégâts subis par la tempête du 13 juin, la commune a été durement touchée. Beaucoup d'habitants ont vu leurs voitures abîmées et ils sont contrariés que la reconnaissance de catastrophe naturelle ne s'applique pas. Les conseillers sont chargés de faire passer le message qu'il s'agit du code des assurances. De plus, lorsqu'il tombe 40 mm d'eau en 30 minutes ajouté de grêle, il est impossible de faire face.

La commune a eu sa part de dégâts : les écoles, principalement celle du Bourg, ont été inondées. La verrière de l'école du Parc est complètement grenillée et doit être refaite en intégralité. Le chiffrage sera réalisé prochainement pour solliciter des subventions et ce sera l'occasion de réfléchir à trouver un autre aménagement que celui-ci.

Il remercie l'équipe du service technique, les enseignants et des parents d'élèves qui sont venus nettoyer les dégâts dans les écoles.

Le plafond de la salle principale du centre du Haut Venay est tombé pour la troisième fois. Le dortoir du bâtiment des petits a été touché également. Des travaux de remplacement de matériaux sont prévus afin de ne plus avoir le souci d'effondrement. Il y a une malfaçon évidente mais, compte-tenu des circonstances, il ne sera pas possible de solliciter l'assurance, les critères techniques des bâtiments devant répondre à une certaine norme.

Cela a nécessité de faire appel à l'équipe des services techniques le vendredi soir pour faire tomber les morceaux de placo, tout nettoyer et sécuriser car la salle était louée le lendemain. Depuis, cette salle est fermée dans l'attente de la remise en état.

Au dojo, une cérémonie venait de se terminer quand l'orage a éclaté. Monsieur le Maire salut l'esprit d'entraide et remercie les personnes qui sont restées sur place pour évacuer l'eau, étanchéifier les fenêtres et tout ce qu'il était possible de faire afin qu'il n'y ait pas de dégâts dans la salle.

Un nouveau dépôt d'ordures contenant des restes de nourriture en très grandes quantités a été déposé à la chapelle de l'Ermitage le même week-end. Les poubelles ont été fouillées et des preuves évidentes sur l'identité des personnes ont été découvertes. Les gendarmes ont été rapides et l'identité des personnes a été confirmée. Elles recevront une forte amende très prochainement, compte tenu des désagréments occasionnés.

Monsieur Kamel Mikkiche dit que grâce aux caméras, cela aurait également pu être facile de retrouver les personnes.

Madame Pascale Fink demande si ces habitants n'ont pas le système de ramassage des ordures.

Monsieur le Maire répond que ces personnes n'ont pas de respect et que, malheureusement, cela s'étend de plus en plus. Par ailleurs il s'agit peut-être d'une vengeance contre la commune car la location de la chapelle avait été refusée à ces personnes.

En ce qui concerne le terrain préempté rue de l'Avre lors d'une précédente réunion de conseil, la propriétaire qui en demandait 56 000€ a saisi le tribunal Administratif pour que la parcelle classée en zone N du PLU soit classée en constructible, à côté de la rivière. Monsieur le Maire ne se voit pas accorder un permis de construire pour une maison qui sera sans aucun doute inondée. L'audience a lieu demain mais des éléments nouveaux sont intervenus, il y aura certainement un report d'audience.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h00.

Madame Charlène Sauvé

Secrétaire de séance

Monsieur Pascal ARTECHEA

Maire